



CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS
SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, Sylvie MORHS
agissant en qualité Conseiller Clientèle des Professionnels
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 6.000,00 euros
(Six mille €) (*Lettres et chiffres*)

par ~~XXXXXXXX~~ / virement (s) (*) émis par

Monsieur Stéphane BELGODERE

Né(e) le 19/01/76 à ENGHIEEN LES BAINS
et demeurant

127 Bis rue de la Roquette
75011 PARIS

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) 2SBK
société SAS (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :

62 Rue de Lancry
75010 PARIS

pour être portée au compte spécial intitulé : « Société 2SBK en formation /
souscriptions du capital ».

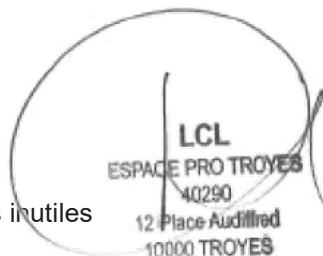
Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à l'article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / ~~XXXXXXXXXXXX~~
~~XXXXXXXXXXXX~~ (*Lettres et chiffres*) (*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A TROYES
Le 13/12/24

(*) rayer les mentions inutiles





CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS
SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, Sylvie MORHS
agissant en qualité Conseiller Clientèle des Professionnels
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 3.000,00 euros
(
Trois mille €) (*Lettres et chiffres*)

par ~~XXXXXXXXXX~~ virement (s) (*) émis par

Monsieur Stéphane KIRSCH

Né(e) le 04/11/75 à CHARLEVILLE MEZIERES
et demeurant

130 B Boulevard de Charonne
75020 PARIS

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) 2SBK
société SAS (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :

62 Rue de Lancry
75010 PARIS

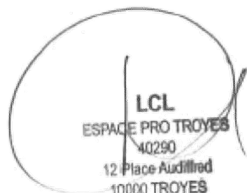
pour être portée au compte spécial intitulé : « Société 2SBK en formation /
souscriptions du capital ».

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à [l' article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / ~~Article L 223-7 du code de~~
~~commerce (SARL, EURL) (*)~~ ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A TROYES
Le 13/12/24



(*) rayer les mentions inutiles



CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS
SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, Sylvie MORHS
agissant en qualité Conseiller Clientèle des Professionnels
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 1.000,00 euros
(Mille €) (*Lettres et chiffres*)

par ~~chèques~~ / virement (s) (*) émis par
~~XXXXXX~~
SOCIETE N2SK GROUP SIREN 910894039

Né(e) le à au RCS de PARIS
et demeurant

130 B Boulevard de Charonne
75020 PARIS

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) 2SBK
société SAS (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :

62 Rue de Lancry
75010 PARIS

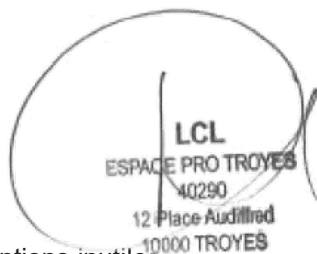
pour être portée au compte spécial intitulé : « Société 2SBK en formation /
souscriptions du capital ».

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à l'article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / ~~XXXXXX XXXXXX~~
~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A TROYES
Le 13/12/24



(*) rayer les mentions inutiles